

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2025

Référence
2025-03

Objet de la délibération
Fonds de Concours 2023 Versement en 2025 Construction d'une Maison d'Assistants Maternels

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	9

Date de la convocation
14/01/2025

Date d'affichage
14/01/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 22 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRIGNÉ Valérie à M. BOURGOIN Pascal, M. FAYOLLE Stéphane à Mme MOULIN Valérie

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, DUBOIS Jean-Paul, FOUQUERAY Olivier

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BARBIER Gwenaëlle

**Objet** : **Fonds de Concours 2023 Versement en 2025 Construction d'une Maison d'Assistants Maternels**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que le Conseil de Communauté de Communes de l'Huisne Sarthois réuni en assemblée plénière le 13 décembre dernier a décidé de verser, à titre exceptionnel sur l'année 2025, le fonds de concours qui a été alloué à notre commune pour l'année 2023 : construction d'une maison d'assistants maternelle pour un montant de 12 500 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 24/01/2025

Et

Publication ou notification du :  
24/01/2025

Après délibération, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- VISE la délibération de la CCHS en date du 13 décembre 2024,

- ACCEPTE que le fonds de concours 2023 alloué à la commune sur le thème 4 : opérations diverses : construction d'une maison d'assistants maternels d'un montant de 12 500 € soit versé sur l'année 2025, le montant des travaux prévisionnel ht est de 350 000 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/01/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN

